

## Précisions sur la méthodologie d'amendements

*(septembre-octobre 2013)*

En référence aux documents méthodologiques diffusés : « [Processus méthodologique du chantier charte](#) » et « [Précisions sur les étapes](#) », vous trouverez ici un complément d'informations précisant la méthodologie d'amendements.

Une **proposition de charte** a été envoyée, suite au travail estival du comité d'animation national. Cette première proposition est accompagnée d'un document « explication de texte » faisant état des réflexions ayant guidé les choix des termes employés par l'équipe de réécriture, dans la recherche de compromis vis-à-vis des différents sujets qui font débats.

Dans le texte de la proposition de charte, certains mots, expressions, phrases, suivis d'astérisques renvoient au document explication de texte.

Les AMAP et réseaux d'AMAP entameront alors un **travail collectif de révision critique** de la proposition de charte- version 1, lors d'ateliers, et auront **deux mois pour faire des amendements**.

Les **amendements** des AMAP et réseaux d'AMAP seront à **envoyer** jusqu'à

**la date limite du 10 novembre 2013**

au mail suivant : [charteamap@miramap.org](mailto:charteamap@miramap.org)

Les amendements devront être précis :

- ⇒ **Spécifier** la phrase ou le passage à amender : Les lignes de la proposition de charte sont numérotées
- ⇒ **Spécifier le type d'amendement** (reformulation, modification de fond, suppression du passage, ajout)
- ⇒ **Argumenter le pourquoi** de la modification
- ⇒ **Proposer une alternative**

Le « **formulaire d'amendements** » facilitera la construction des amendements en ateliers.

Leur remontée permettra l'écriture du « **cahier des amendements** ».